



## Le 30 septembre 2018 Bulletin d'inscription

Complétez le bulletin d'inscription ci-dessous et renvoyez-le avec votre règlement  
(Chèque à l'ordre de « Section VTT Foyer Rural Banon ») à :

« **Section VTT du Foyer Rural, chez Jean Lerma, la Blanchonette, 04150 BANON** »

Les tarifs :

- pour les préinscrits est de **12 €** (préinscriptions papier closes le lundi 17/09/2018)
- **15 €** le jour même (Chèque à l'ordre de « Section VTT Foyer Rural Banon »).
- Gratuit jusqu'à 12 ans pour les enfants obligatoirement accompagnés (limité à 3 enfants / adulte).
- pour le KID : **10 €** par adulte accompagnateur (pour couvrir les frais de bouche) pour 3 enfants maxi.



(Écrire lisiblement en majuscules, SVP) **Rando du Fromage – 30 septembre 2018 à Banon**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_

Je m'inscris sur le parcours (**cocher** la case correspondant au parcours + nocturne le cas échéant) :

<b>KID</b>	<b>PLAISIR</b>	<b>SPORTIF</b>	<b>GRAND</b>	<b>Super GG</b>
<input type="checkbox"/> <b>Enfants</b>	<input type="checkbox"/> <b>16 km</b>	<input type="checkbox"/> <b>27 km</b>	<input type="checkbox"/> <b>47 km</b>	<input type="checkbox"/> <b>60 km</b>
Inscription pour la rando nocturne du samedi 29 :				<input type="checkbox"/>

Note : l'inscription à la nocturne ne peut se faire qu'en complément d'un parcours du dimanche.

Autorisation parentale (**pour les mineurs uniquement**) :

Je soussigné(e) M. Mme : \_\_\_\_\_

Autorise mon enfant : \_\_\_\_\_ né(e) le : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

à participer à la « 10ème Rando du Fromage » qui se déroulera à Banon,  
le 30 septembre 2018.

J'ai bien pris connaissance du règlement de La Rando du Fromage 2018.

**(mention « lu et approuvé ») Date et Signature :**

Rappels :

- **Les parcours traversent des propriétés privées, vous êtes priés de ne pas sortir des parcours balisés.**
- **Le port du casque est obligatoire.** Chaque participant est considéré en excursion personnelle.



Section VTT du

Foyer Rural de Banon  
10<sup>ème</sup> RANDO DU FROMAGE

## Le 30 septembre 2018 Informations et consignes

### INFOS & REGLEMENT :

- ✓ Départs à partir de 7h30 sur la place du village. 5 circuits balisés :  
le **Kid** ; le **PLAISIR** [16km+400] ; le **SPORTIF** [27km+900] ;  
le **GRAND PARCOURS** [47km+1450] ; le **MARATHON super GG** [60km+2000].
- ✓ **4 ravitaillements** énergétiques sur le 60 km, **4** sur le 47 km, **2** sur le 27 km, **2** sur le 16 km, **1** sur le Kid, et **1 repas commun** assuré à partir de **12h** sur la place du village (dans la limite des places disponibles, le ticket remis à l'inscription vous sera demandé).
- ✓ Il est vivement conseillé de respecter **les plages d'horaires de départ**, propres à chaque circuit :  
**KID** : 9 à 11h ; **PLAISIR** : 8h à 10h30 ; **SPORTIF** : 8h à 10h ; **GRAND** 7h30 à 9h, **MARATHON** : 7h30 à 8h30.  
Les parcours traversent des propriétés privées, vous êtes priés de ne pas sortir des parcours balisés.  
**Les parcours ne sont accessibles dans leur intégralité que le jour de la Rando.**
- ✓ Respectez la nature. Ne jetez rien sur les parcours.  
La Rando empreinte parfois des portions de sentiers pédestres balisés, dans tous les cas la priorité sera laissée aux éventuels marcheurs présents sur le parcours.
- ✓ Les participants en VTT électriques doivent rester fairplay et veiller à respecter l'allure des VTT traditionnels.
- ✓ Chaque participant est considéré en **excursion personnelle**. Il doit respecter le code de la route et les interdictions en vigueur, il doit impérativement être couvert par une assurance « individuelle accident » couvrant la pratique du VTT.
- ✓ Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés par un adulte (autorisation parentale sur le bulletin d'inscription).
- ✓ L'organisation n'est en aucun cas responsable directement, comme indirectement, en cas d'accident, de chute, ou de défaillance d'un participant. Chacun doit s'assurer de sa capacité à effectuer la Rando VTT sélectionnée.
- ✓ Les bénévoles sont présents sur les parcours jusqu'à 12h30. Les parcours seront débalisés à partir de 14h.
- ✓ Les participants s'engagent à respecter le code de la route ainsi que les indications communiquées par l'équipe organisatrice.
- ✓ Les participants seront équipés de matériel en état de fonctionnement et suffisant pour la Rando du fromage, notamment un vélo adapté à la pratique du tout-terrain, ainsi que le matériel de réparation.
- ✓ L'organisation n'est pas responsable en cas de vol de matériel durant la Rando, le repas ou tout autre moment de la journée.
- ✓ Les plaques seront fixées bien visiblement sur les cadres ou les cintres.
- ✓ Les participants autorisent l'exploitation et la diffusion des photos et films pris durant la manifestation.
- ✓ Les animaux sont interdits sur la Rando du fromage.
- ✓ **Le port du casque est obligatoire. Pour la rando nocturne, 2 éclairages obligatoires.**
- ✓ **L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier la manifestation en cas de force majeure sans qu'aucun dédommagement ni compensation ne soit dû.**

- § -

---

Toutes les infos sur le site de la Rando : <http://larandodufromage.fr/>  
Contact courriel : [contact@randovttbanon.fr](mailto:contact@randovttbanon.fr)

Renseignements Tél. **06 78 26 42 74**

ou

**06 30 99 73 30**